

Des lacunes de financement à hauteur de plusieurs milliards nécessitent le recours aux modèles PPP

Berne, le 29 mai 2008 Des lacunes de financement à hauteur de plusieurs milliards dans le domaine du trafic en agglomération imposent également le recours aux modèles PPP. Ces modèles pourraient aider la Confédération à atteindre plus facilement les objectifs budgétaires liés à l'assainissement des finances fédérales. L'Association PPP Suisse élabore par conséquent actuellement les fondements qui devront permettre de clarifier les exigences requises d'une part pour les mécanismes de prise de décision politique et pour, d'autre part, réussir d'un point de vue financier la mise en œuvre des projets PPP.

Selon l'Association PPP Suisse, la présentation lors du séminaire PPP 2008 des besoins en matière de trafic en agglomération suffit à elle seule à démontrer que les cantons et les communes doivent également prendre en compte le modèle PPP pour financer des projets considérés comme souhaitables. Recourir plus souvent aux modèles PPP pourrait, dans le cas de la Confédération, contribuer à mettre en application les mesures d'économie et à atteindre plus facilement les objectifs budgétaires liés à l'assainissement des finances fédérales. La Suisse ne doit également pas hésiter à tirer parti des expériences réalisées à l'étranger avec des modèles PPP. Ce sont là les conclusions auxquelles est parvenu Thomas Pfisterer, Président de l'Association PPP Suisse et ancien Conseiller aux États, à l'occasion d'une conférence de presse.

L'intérêt suscité par les modèles de partenariats public-privé connaît une forte augmentation, mais le nombre d'expériences pratiques reposant sur cette forme alternative d'accomplissement des tâches de l'État reste en revanche encore modeste. L'Association PPP Suisse se charge par conséquent actuellement de consigner dans une prise de position les exigences requises d'une part pour les mécanismes de prise de décision politique et pour, d'autre part, réussir d'un point de vue financier la mise en œuvre de projets PPP. Cette prise de position devrait être publiée à l'automne prochain. Il est toutefois possible d'en tirer d'ores et déjà une conclusion essentielle: le succès du modèle PPP en Suisse dépend des solutions apportées aux nombreuses questions financières encore ouvertes et de la simplification des procédures en matière de projets PPP pour le gouvernement et les milieux politiques.

PPP: un grand potentiel au DDPS

Markus Seiler, Secrétaire général du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), s'est exprimé en faveur de la poursuite de collaborations avec des prestataires privés. C'est, selon ce dernier, le seul moyen d'éviter les compressions de personnel et les restrictions financières au sein du DDPS.

Ces collaborations ne portent pas sur des tâches de nature militaire. La charge financière de ces missions dans l'ensemble des domaines de coopération s'élève entre 1,4 à 1,55 milliard de francs pour les coûts d'exploitation annuels. Ce montant est alloué pour la plus grande partie au domaine des systèmes et du matériel avec plus de 700 millions de francs ainsi qu'au domaine de l'immobilier avec plus de 500 millions de francs.

Les partenaires partageront à l'avenir les risques et les responsabilités en fonction de leurs possibilités d'influence. M. Seiler a en outre ajouté qu'il faut augmenter la transparence et définir les prestations demandées de manière fonctionnelle. Il faut également accorder davantage d'attention au cycle de vie et placer au centre des considérations la rentabilité, en plus de la sécurisation matérielle de l'armée avec du matériel et des immeubles ainsi que la possibilité de montée en puissance.

PPP: opportunités dans le trafic en agglomération

Pierre-Alain Rumley, Directeur de l'Office fédéral du développement territorial, a rappelé que le Parlement a attribué au Fonds d'infrastructure des sommes à hauteur de 6 milliards de francs pour participer au financement du trafic en agglomération. Jusqu'à fin 2007, 30 programmes d'agglomération ont été soumis à examen pour un total d'investissement de près de 17 milliards de francs. La Confédération accorde aux programmes un soutien financier de l'ordre de 30 à 50 pour cent. 2,5 milliards de francs ayant déjà été accordés pour des projets urgents, il reste au maximum 3,5 milliards de francs pour participer au financement d'autres mesures. Les demandes d'investissement représentent ainsi au minimum le double des possibilités de financement. Cette situation contraint de ce fait la Confédération à faire preuve de rigueur dans la définition des priorités. Dans le cas de projets soutenus par la Confédération, les agglomérations doivent supporter 50 à 70 pour cent des coûts.

Les nouvelles conditions définies dans le Fonds d'infrastructure constituent aux yeux d'un groupe de travail de la Confédération un formidable potentiel pour les projets PPP en matière de financement de la part des cantons et des communes, ainsi que dans celui du matériel roulant, de l'exploitation et de la maintenance des nouvelles infrastructures.

Une étude pratique a permis d'identifier les projets pour lesquels un financement PPP serait en principe adéquat. Sur la base du type et de l'avancement des travaux, les projets «TransRUN» et «Stadtbahn Limmattal» se sont révélés particulièrement intéressants. La Confédération est fondamentalement favorable aux projets PPP et elle est prête à mettre son savoir-faire à disposition. Toutefois, selon P.-A. Rumley, c'est aux cantons et aux communes concernés que revient l'initiative de traiter en pratique de tels projets.

Simplifier le financement des projets PPP

Peter Reimann, directeur des finances du canton d'Argovie et directeur du groupe Finances de l'Association PPP Suisse, a présenté les premières conclusions du rapport de prise de position de l'Association, rapport qui analyse les exigences requises pour réussir d'un point de vue financier la mise en œuvre des projets PPP, et les processus politiques.

Cette étude se base sur les opportunités et les risques des projets PPP pour proposer des alternatives au financement de projets PPP. Si le rapport entre les coûts des intérêts et l'allocation de risques n'est pas avantageux pour les pouvoirs publics, il faut alors considérer des modèles de financement mixte public-privé ou uniquement public.

La comparaison et la démonstration de la rentabilité dans le cadre du déroulement classique des projets PPP ainsi que les processus d'attribution de crédits par le Parlement sont présentés au moyen de procédures qui peuvent être mises en application rapidement et de manière transparente par le gouvernement et les milieux politiques. Les décisions du Parlement doivent se focaliser dans ce cadre sur l'accomplissement des tâches de l'État (quoi). Les décisions quant à la forme de réalisation doivent être déléguées au gouvernement et à l'administration (comment). Le Parlement est ainsi déchargé des questions de mise en application pratique, et les risques politiques des projets PPP seront réduits.

Ces instruments permettront de réaliser des projets PPP avec succès dans le domaine des infrastructures, en tenant compte des spécificités suisses en matière de conditions de financement public et de processus politiques. Ainsi, même si la réalisation des PPP au sens strict n'est pas possible, la Suisse pourra bénéficier des caractéristiques des PPP, à savoir les appels d'offres, les considérations relatives au cycle de vie et la collaboration de prestataires privés avec les pouvoirs publics.

Pour de plus amples informations:

Thomas Pfisterer, Président

Heinz Gut, Directeur

Tél. 078 647 34 14

Tél. 079 400 57 09